



Mairie de Fontenay le Vicomte

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DE LA SALLE POLYVALENTE « LES VIGNES » À L'ASSOCIATION ENERGI'GYM

N° 2022/10

Le Maire de Fontenay le Vicomte,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, portant délégations de pouvoirs au Maire et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses n'excédant pas 12 ans ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite soutenir l'association ENERGI'GYM dans la poursuite de ses objectifs en mettant à disposition la salle polyvalente, à titre gratuit, afin qu'elle y enseigne ses activités notamment le Pilates, la Zumba Fitness, le Renforcement Musculaire et le Stretching ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de passer une convention avec cette association ;

DÉCIDE

Article 1 : De signer la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente « Les Vignes », avec l'association ENERGI'GYM, représentée par son Président Monsieur Jean-Marie LOPEZ, dont le siège social est situé 9 Square Jean Allemane à Evry (91000), afin que cette association y enseigne ses activités notamment le Pilates, la Zumba Fitness, le Renforcement Musculaire et le Stretching, à compter du 12 septembre 2022 jusqu'au 3 juillet 2023.

Article 2 : De signer un Contrat d'Engagement Républicain des associations bénéficiant de subventions publiques conformément au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

Article 3 : L'association ENERGI'GYM utilisera la salle polyvalente tous les lundis de 18 h 00 à 22 h 00 hors vacances scolaires.



Fait à Fontenay-le-Vicomte,
Le 16 septembre 2022

Le Maire
Valérie MICK RIVES